

Page: 1/7 Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 18.01.2019 Révision: 18.01.2019

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

VINAIGRE DE NETTOYAGE 9,5° - Arôme naturel menthe · Nom du produit:

· Code du produit: · Numéro d'enregistrement Voir Chapitre 3

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation Détergents de surface

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société CHARBONNEAUX BRABANT TEL: 03-26-49-58-70 · Producteur/fournisseur: Société P. BRABANT TEL: 03-20-41-28-05 Société FLOURENT BRABANT TEL: 03-20-41-28-05 TEL: 02-38-87-81-75

Société BRABANT CHIMIE Société HAUGUEL Saint Ouen TEL: 01-30-37-00-04 Société HAUGUEL Gonfreville TEL: 02-32-79-55-00

Service Sécurité de la société CHARBONNEAUX BRABANT 52 rue de Justice - Z.I. Port Sec · Service chargé des renseignements:

51100 REIMS

Tel: 03 26 49 58 70

Courriel: chimie @charbonneaux.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence: ORFILA téléphone: 01 45 42 59 59

**SAMU: 15** 

POMPIERS: 18

Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15.

Emergency Number 112

# RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### · 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n°

1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n°

1272/2008 néant · Pictogrammes de danger néant · Mention d'avertissement néant Mentions de danger néant

· Conseils de prudence Tenir hors de portée des enfants.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

· Indications complémentaires: Ce produit est exclusivement réservé à un usage ménager, il n'est pas destiné à un usage alimentaire

Vinaigre d'alcool 9.5% d'acidité

· Indications particulières concernant les dangers

pour l'homme et l'environnement:

Le produit ne possède pas, ou n'engendre pas en cours d'utilisation, d'autres propriétés

dangereuses qui ne feraient pas l'objet d'une classification selon le règlement (CE)

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

Non applicable.

· vPvB: Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CÉ) n°1907/2006.

Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges Le vinaigre est un produit réglementé. Le Décret n°88-1207 du 30 décembre 1988 (modifié par

le décret n°2005-553 du 19 mai 2005) défini précisément le vinaigre et ses caractéristiques. Ce décret est complété par une norme Européenne : NF EN 13188 d'octobre 2000.

La dénomination "vinaigre" est réservée au produit obtenu exclusivement par le procédé biologique de la double fermentation, alcoolique et acétique, de denrées et boissons d'origine

agricole ou de leurs dilutions aqueuses.

Composants dangereux:

CAS: 90132-02-8 Vinaigre obtenu exclusivement par le procédé biologique de la double fermentation, alcoolique et acétique, de ≥2,5-<10% EINECS: 290-419-7 denrées et boissons d'origine agricole ou de leurs dilutions aqueuses. Vinegar ext.

RTECS: AF 1225000 🊳 Flam. Liq. 3, H226; 🚳 Skin Corr. 1A, H314 Reg.nr.: Exempt

(suite page 2)

Page : 2/7

<5%

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 18.01.2019 Révision: 18.01.2019

#### Nom du produit: VINAIGRE DE NETTOYAGE 9,5° - Arôme naturel menthe

(suite de la page 1)

· Composants non dangereux: Les autres composants de ce mélange ne sont pas classés selon les critères CLP et/ou directive

67/548/CE ou sont présents dans des concentrations inférieures aux valeurs seuils

Les autres composants de ce mélange ne présentent pas de valeurs limites d'exposition

professionnelle.

·SVHC néant

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu parfums

· Indications complémentaires: Contient: Vinaigre d'alcool 9,5% d'acidité

contient: arôme naturel Le Vinaigre est un produit alimentaire et n'est pas soumis à une classification selon le règlement

La classification du vinaigre pour ses usages non alimentaires a été établie sur la base des données réglementaires disponibles de l'acide acétique CAS : 64-19-7. En effet, le vinaigre est une substance à composition multiple, variable et définie essentiellement par son mode de production. La substance majoritaire et présentant un danger selon les critères du règlement CLP est l'acide acétique contenue dans le vinaigre et déterminant son degré d'acidité. L'acide acétique dispose d'une classification harmonisée CLP: limite de concentration spécifique de

10% pour Eye Irrit.2 et Skin Irrit. 2.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.

· Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

· Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin. Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et

consulter un ophtalmologiste

Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer. Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et

Pas d'autres informations importantes disponibles. 4.3 Indication des éventuels soins médicaux

immédiats et traitements particuliers

nécessaires Pas de traitement spécifique requis.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

· Après ingestion:

· Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

CO2, poudre d'extinction, mousse, eau pulvérisée

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la

Monoxyde de carbone (CO) substance ou du mélange Dioxyde de carbone

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie. · Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.2 Précautions pour la protection de

l'environnement:

Eviter le contact avec la peau et les yeux

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau

souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et

de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure).

· 6.4 Référence à d'autres rubriques Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8)

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

#### selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 18.01.2019 Date d'impression: 18.01.2019

#### Nom du produit: VINAIGRE DE NETTOYAGE 9,5° - Arôme naturel menthe

(suite de la page 2)

· Préventions des incendies et des explosions: Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites

doivent être facilement accessibles

#### · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Exigences concernant les lieux et conteneurs

de stockage:

Ne conserver que dans l'emballage d'origine.

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

· Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments. Ne pas stocker avec des bases

Conserver à l'écart des Produits incompatibles.

· Autres indications sur les conditions de

stockage:

DNEL

Stocker au frais et au sec dans des emballages bien fermés. · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour

l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à

surveiller par poste de travail:

Les autres substances ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.

Information non disponible

· PNFC Information non disponible

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition Les mesures de controle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition.

Si les contrôles techniques et les modes opératoires ne sont pas efficaces dans la prévention ou le contrôle de l'exposition, les équipements de protections individuels, qui donnent des résultats satisfaisants, doivent être utilisés.

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau. Favoriser la mise en place de mesures de protection collectives par rapport aux mesures de

· Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée.

· Filtre recommandé pour une utilisation

momentanée:

Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141)

· Protection des mains: Gants conseillés

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Il convient de tenir compte du fait que la resistance d'un gant est influencée par des facteurs tels que la température d'utilisation du produit, sa concentration, l'épaisseur du gant, le temps d'immersion. Préserver du risque chimique demande de connaître également l'ensemble des autres paramètres propres au poste de travail (risque mécanique, thermique,

dextérité requise, manipulation de pièces abrasives).

Se référer aux informations sur les résistances chimiques du fabricant de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisations réelles

· Matériau des gants Gants en caoutchouc

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres

critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

 Temps de pénétration du matériau des gants Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à

respecter. Il faut noter que la durabilité des gants de protection chimique peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré par la norme EN374 en raison des nombreux

effets exterieurs spécifiques à un poste de travail.

· Protection des yeux: Lunettes en cas de risque de projections

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

· Aspect:

Forme: Liquide Couleur: Incolore · Odeur: menthe

· Seuil olfactif: Information non disponible

· valeur du pH à 20 °C:

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.

· Point d'éclair: Non applicable · Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable

· Température de décomposition: Non déterminé

(suite page 4)

Page : 4/7

# Fiche de données de sécurité

#### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 18.01.2019 Révision: 18.01.2019

#### Nom du produit: VINAIGRE DE NETTOYAGE 9,5° - Arôme naturel menthe

|  |  | (suite de la page 3 |
|--|--|---------------------|
| · Température d'auto-inflammabilité:       | Le produit ne s'enflamme pas spontanément.         |                     |
| · Propriétés explosives:                   | Le produit n'est pas explosif.                     |                     |
| · Pression de vapeur:                      | Non déterminé.                                     |                     |
| · Densité:                                 | Non déterminée.                                    |                     |
| · Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:  | Soluble  |                     |
| · Coefficient de partage: n-octanol/eau:   | Voir chapitre 12                                   |                     |
| · Viscosité:<br>Dynamique:<br>Cinématique: | Non déterminé.<br>Non déterminé.                   |                     |
| 9.2 Autres informations                    | Pas d'autres informations importantes disponibles. |                     |

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réaction avec les produits basiques · 10.4 Conditions à éviter Stockage prolongé à l'air libre

10.5 Matières incompatibles: produits chlorés

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

# RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 90132-02-8 Vinaigre obtenu exclusivement par le procédé biologique de la double fermentation, alcoolique et acétique, de denrées et boissons d'origine agricole ou de leurs dilutions aqueuses. Vinegar ext.

LD50 3.310 mg/kg (RAT) Acetic acid - Registration dossier - ECHA (CAS 64-19-7) Oral Inhalatoire LC50 40 mg/l (RAT) (4H) Acetic acid - Registration dossier - ECHA (CAS 64-19-7)

Par voie orale: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis · Par voie cutanée: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis Par inhalation: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

· Effet primaire d'irritation:

· Corrosion cutanée/irritation cutanée Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. · Sensibilisation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):

· Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, · Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes

cibles - exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

# · 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

CAS: 90132-02-8 Vinaigre obtenu exclusivement par le procédé biologique de la double fermentation, alcoolique et acétique, de denrées et boissons d'origine agricole ou de leurs dilutions aqueuses. Vinegar ext.

LC50 (ecologique) >300,82 mg/l (DAPHNIES) (4H)

Acetic acid - Registration dossier - ECHA (CAS 64-19-7)

>300,82 mg/l (POISSONS)

Acetic acid - Registration dossier - ECHA (CAS 64-19-7)

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

CAS: 90132-02-8 Vinaigre obtenu exclusivement par le procédé biologique de la double fermentation, alcoolique et acétique, de denrées et boissons d'origine agricole ou de leurs dilutions aqueuses. Vinegar ext.

Biodegradabilité 96 % (OTH) (28j)

Acetic acid - Registration dossier - ECHA (CAS 64-19-7)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage (n-octanol/eau) non défini.

Page : 5/7

(suite de la page 4)

# Fiche de données de sécurité

#### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.01.2019 Révision: 18.01.2019

#### Nom du produit: VINAIGRE DE NETTOYAGE 9,5° - Arôme naturel menthe

• 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Valeur DCO: Information non disponible
 Valeur DBO5: Information non disponible

Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· PBT: Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement

(CE) n°1907/2006.

Non applicable.

· ∨P∨B: Le produit ne possède pas de propriétés vP∨B telles que définies à l'annexe XIII du règlement

(CE) n°1907/2006. Non applicable.

• 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Peut être mis en décharge avec les ordures ménagères à condition de respecter les

prescriptions techniques nécessaires et après concertation avec la voirie et les autorités

compétentes.

Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8.

Réutilisation ou recyclage lorsque c'est possible, sinon incinération selon les méthodes

recommandées d'élimination.

· Code déchet: Des données concernant l'utilisation par le consommateur sont nécéssaires pour déterminer le

code déchet.

· Emballages non nettoyés:

Recommandation: Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage

adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Ne pas retirer l'étiquette de l'emballage tant qu'il n'est pas nettoyé.

Ne pas incinérer un emballage fermé.

Non applicable.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, ADN, IMDG, IATA

· Classe néant

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

• 14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

· Indications complémentaires de transport:

 $\cdot$  ADR

· Remarques: Disposition spé

Disposition spéciale applicable au n°ONU 2790 (Acide acétique en solution), groupe d'emballage III, visant à atténuer les prescriptions du RID/ADR applicable au vinaigre de fermentation et à l'acide acétique de qualité alimentaire contenant

au maximum (en masse) 25% d'acide acétique.

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)

Tous les composants sont compris.

· "Règlement type" de l'ONU:

· Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances

Tous les composants sont compris.

· Chinese Chemical Inventory of Existing Chemical Substances

Tous les composants sont compris.

· Asutralian Inventory of Chemical Substances

Tous les composants sont compris.

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

#### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 18.01.2019 Révision: 18.01.2019

#### Nom du produit: VINAIGRE DE NETTOYAGE 9,5° - Arôme naturel menthe

(suite de la page 5)

Canadian Domestic Substances List (DSL)

Tous les composants sont compris.

· Korean Existing Chemical Inventory

Tous les composants sont compris.

· Etiquetage selon le règlement (CE) n°

1272/2008

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE

Aucun des composants n'est compris.

· Catégorie SEVESO Non concerné

· Indications sur les restrictions de travail: Rubriques nomenclature ICPE (France): /

Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies

professionnelles)

voir chapitre 2

· Substances extrêmement préoccupantes

(SVHC) selon REACH, article 57

Néant

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Texte intégrale des phrases R, S, H et P

utilisées dans le document:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Domaines d'application selon la directive 98/8/

CE - Règlement CE 528/2012.

Non concerné

· Service établissant la fiche technique:

voir Rubrique 1

· Contact:

Voir Rubrique 1

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par · Acronymes et abréviations:

chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1A

·\* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR

(suite page 7)

Page : 7/7

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.01.2019 Révision: 18.01.2019

Nom du produit: VINAIGRE DE NETTOYAGE 9,5° - Arôme naturel menthe

(suite de la page 6)

# Annexe: Scénario d'exposition

· Désignation brève du scénario d'exposition Aucun scénario d'exposition n'est requis.

--